

# LE DEVOIR

VOL. XC - N° 275

LE JEUDI 2 DÉCEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

LES ACTUALITÉS

**ACCÈS EN ANGLAIS AUX SERVICES DE SANTÉ: QUÉBEC NE VEUT PLUS DE L'ARGENT D'OTTAWA**  
PAGE A 3



LES ACTUALITÉS

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE; CHEVRETTE VEUT LÉGIFÉRER AVANT L'ÉTÉ PROCHAIN**  
PAGE A 4



LE MONDE

**TCHÉCHÉNIE: UNE AFFAIRE D'UN À TROIS MOIS, DIT MOSCOU**  
PAGE B 5



## Clinton fait du charme aux pays pauvres

*Pettigrew est chargé de jeter des ponts avec les pays en développement*

MANON CORNELIER  
ENVOYÉE SPÉCIALE  
DU DEVOIR À SEATTLE



Bill Clinton

Malgré la tenue de quelques manifestations et le maintien du couvre-feu pour une deuxième nuit consécutive, la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce a atteint sa vitesse de croisière hier, avec ce que cela suppose de positionnements, de négociations de couloirs mais aussi d'efforts pour tenter de combler les fossés existants, en particulier celui très important qui persiste entre les pays en développement et les pays développés.

VOIR PAGE A 8: OMC

■ Lire la chronique de Jean Dion, page A 3

## La police sur le pied de guerre

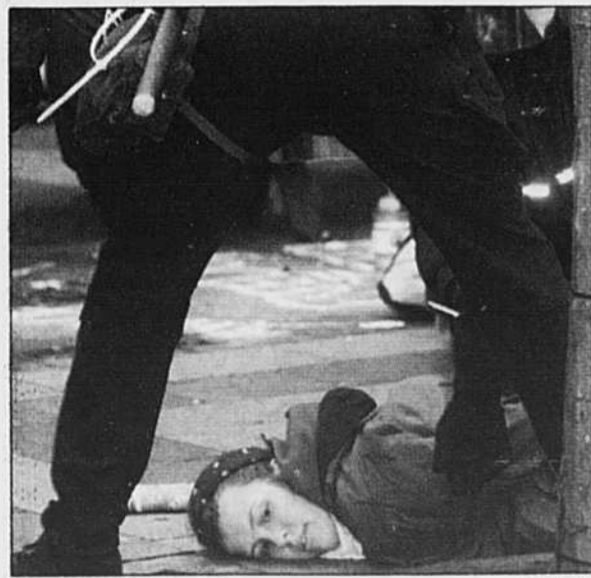
*Les véritables opposants en paient le prix*

MANON CORNELIER  
ENVOYÉE SPÉCIALE À SEATTLE

Les véritables opposants à l'Organisation mondiale du commerce ont payé le prix hier du vandalisme fait la veille par une poignée de fauteurs de trouble qui ont tenu la police de Seattle en haleine mardi soir.

Indifférents au message que voulaient transmettre les milliers de manifestants qui ont bloqué sans violence le centre-ville de Seattle et retardé les travaux de la conférence ministérielle de l'OMC, les vandales ont en effet provoqué une réaction musclée de la part des autorités et occulté le but premier de la mobilisation populaire.

VOIR PAGE A 8: GUERRE



Au moins 400 arrestations.

MÉTÉO

Montréal  
Ennuagement le matin.  
Max: 1 Min: -8  
Détails, page B 6

INDEX

7 78313 00067 2  
Annonces ..... B 4  
Bourse ..... B 3  
Avis publics..... B 6  
Culture ..... B 8  
Économie ..... B 1  
Éditorial..... A 6  
Idées ..... A 7  
Le monde ..... B 5  
Les sports ..... B 6  
Montréal..... A 5  
Mots croisés .. B 4  
Télévision..... B 7  
www.ledevoir.com

## Québec prépare un programme de reboisement massif

*Il faut augmenter de 22 % le rendement des forêts pour répondre à la demande*

LOUIS-GILLES FRANCŒUR  
LE DEVOIR

Après avoir nié pendant des mois la thèse centrale du film de Richard Desjardins, *L'Erreur boréale*, qui soutenait que la coupe forestière dépassait la capacité de régénération des forêts, Québec s'appête à annoncer un programme de reboisement massif qui transformerait en plantations 50 000 hectares de forêt par année pour hausser la productivité globale des forêts québécoises de 22 %

d'ici 60 ans afin de faire face à la demande prévisible. Cette stratégie, que le ministre des Ressources naturelles Jacques Brassard s'appête à dévoiler d'ici trois semaines, apparaît dans une «version préliminaire», datée du 25 octobre, du *Document d'orientation sur la mise à jour du régime forestier*, que *Le Devoir* a obtenu au cours des derniers jours. Ce document doit faire l'objet d'une consultation publique, laquelle débouchera sur un projet de loi censé rendre opérationnelle d'ici 2004 la réforme de la gestion forestière.

Selon le document en préparation au ministère des Ressources naturelles (MRN), cette hausse artificielle de la productivité des forêts coûtera 65 millions par année. La quasi-totalité de cette somme sera assumée à même les redevances payées par les exploitants de la forêt publique, qui en seront éventuellement les principaux bénéficiaires. Le programme créera 1800 emplois par année, dont on ne sait s'ils seront permanents ou saisonniers.

VOIR PAGE A 8: FORÊT

## Un combat loin d'être gagné



Distribution de condoms hier à Saint-Petersbourg. À la vitesse où se développe l'épidémie, selon les autorités russes en matière de prévention du sida, 10 % de la population risque d'être atteinte par la maladie dans cinq ans.

### Douzième journée internationale contre le sida

## Le Canada débloque 50 millions de plus pour l'Afrique

*D'ici dix ans, 40 millions d'enfants africains seront «orphelins du sida»*

LE DEVOIR

Tandis que le taux d'infection au VIH ralentit au Canada, le virus mortel continue sa progression fulgurante sur le continent africain. 70 % des 33,6 millions de personnes infectées vivent en Afrique subsaharienne alors que la région ne compte que 10 % de la population mondiale. Aussi, le Canada, qui a déjà investi quelque 55 millions de dollars pour combattre le fléau en Afrique, accordera 50 millions supplémentaires au cours des cinq prochaines années.

«Le problème du sida déstabilise toute l'Afrique, ce n'est pas un problème isolé», a lancé le ministre de la Coopération internationale, Maria Minna, à l'occasion de la douzième journée internationale contre le sida. Elle a rappelé que d'ici dix ans, plus de 40 millions d'enfants africains seront orphelins parce que leurs parents seront

morts du sida. Certaines communautés craignent pour leur existence même, alors qu'elles prévoient de perdre la moitié de toute leur population active aux griffes de la maladie.

En attendant que d'autres organismes se manifestent, les 50 millions seront donc principalement investis par l'entremise du Centre de coopération internationale en santé et développement, l'université du Manitoba et l'Association canadienne de santé publique, trois organisations œuvrant déjà sur le terrain.

L'université du Manitoba a d'ailleurs marqué quelques points depuis 1996 au Kenya, une des régions du globe les plus touchées avec l'Afrique du Sud, le Zimbabwe et le Malawi. Le taux d'utilisation du condom est passé de 4 % à 80 % en trois ans alors que des programmes de sensibilisation ont impliqué 2500 travailleuses du



Centre-ville de Sofia, en Bulgarie: une employée de la Croix-Rouge participe à une campagne de sensibilisation.

sexe et des propriétaires de bars. On estime que 2500 cas d'infection sont ainsi évités chaque année tandis que le taux de

VOIR PAGE A 8: SIDA

■ Sondage: 45 % des malades négligent leur traitement, page A 3

Pacte fiscal

## Québec s'entend avec l'UMQ

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les négociateurs du gouvernement et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se sont entendus hier sur un texte devant servir de base à une entente de principe pour un nouveau pacte fiscal. Ce texte sera soumis au conseil d'administration de l'UMQ aujourd'hui et la semaine prochaine au conseil des ministres du gouvernement après un nouveau passage auprès du caucus des députés du Parti québécois.

Selon les informations recueillies par *Le Devoir*, le texte reprend essentiellement l'offre de l'UMQ de transférer le financement du transport des écoliers, une facture se situant entre 350 et 400 millions, aux commissions scolaires. L'augmentation des taxes scolaires, jusqu'à 40 %, qui en découlerait serait compensée par des baisses de taxes municipales.

Ce dont ont convenu le gouvernement et l'UMQ, et qui a mené à un débloqué après dix jours de négociations, est le recours à un mécanisme plus souple qu'une loi pour forcer les municipalités à respecter un engagement global de réduction des taxes municipales.

«Comme vous pouvez l'imaginer, il y a du mouvement», a déclaré le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, lors d'un point de presse où elle a évoqué le nouveau texte qui faisait consensus entre les négociateurs gouvernementaux et municipaux. À l'heure de mettre sous presse, ce texte faisait l'objet d'un examen attentif au cabinet de la ministre Harel.

La ministre ne qualifie toutefois plus de «contraignant» le mécanisme «permettant à toute augmentation de taxe scolaire de faire équivaloir une diminution des taxes municipales».

Même si certains députés péquistes semblent insatisfaits de la tournure des négociations sur un nouveau pacte fiscal municipal, Mme Harel se dit confiante de voir se dégager un consensus tant au caucus de

VOIR PAGE A 8: UMQ

LOGEMENT LOCATIF

## Les mauvais payeurs risquent d'être fichés

■ Nos informations en page B 1

## André Boisclair propose de créer un fonds de réserve pour les besoins futurs en santé

*Une sorte de régime des rentes pour faire face aux coûts liés au vieillissement de la population*

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Répondant à l'appel de sa collègue Pauline Marois, qui veut entamer une discussion sur de nouveaux modes de financement du réseau public de santé, le ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, préconise de créer un fonds capitalisé, à l'image du régime des rentes, pour faire face à l'accroissement des coûts causés par le vieillissement accéléré de la population québécoise.

Au cours des prochaines semaines, André Boisclair présentera une proposition en ce sens au conseil de sa circonscription de Gouin. «Le financement du système de santé au Québec, il faut ouvrir cette question-là, a livré le ministre au cours d'une entrevue accordée au *Devoir*. «Est-ce qu'il ne serait pas opportun qu'on commence à capitaliser des revenus pour assurer les dépenses de santé des générations futures?»

Comme le régime des rentes du Québec, des cotisations spéciales définies comme

telles et payées par les contribuables alimenteraient ce fonds de réserve, distinct du fonds consolidé de l'État. Les sommes qui s'y amasseraient seraient essentiellement réservées à des dépenses de santé à venir, lorsque le vieillissement de la population taxera trop lourdement les finances publiques. Ce fonds pourrait servir à financer certaines dépenses de santé seulement et non pas l'ensemble du réseau, dans des secteurs ciblés comme les soins à domicile ou les centres de soins de longue durée, a mentionné M. Boisclair.

Statistiques à l'appui, le ministre a signalé que, de 2000 à 2030, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Québec passera de 12 à 24 % de la population totale, un vieillissement accéléré, plus rapide que dans le reste du Canada, qu'aux États-Unis ou qu'en France. Le nombre de Québécois âgés de plus de 70 ans doublera en 30 ans. Or, tandis que l'État dépense en moyenne 1000 \$ par année pour les soins requis par

VOIR PAGE A 8: SANTÉ

## • LES ACTUALITÉS •

### Dumont propose la paix constitutionnelle (bis)

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, est revenu à la charge en présentant de nouveau un projet de loi imposant la paix constitutionnelle, en tous points semblable au projet de loi mort au feuillet et présenté en octobre 1998 à quelques jours du déclenchement des dernières élections.

Reprenant la liste des 22 champs de compétence exclusive que réservait le rapport Allaire au gouvernement du Québec, la «Loi sur la proposition québécoise de paix constitutionnelle» offre au Canada une trêve s'étendant jusqu'à la fin de la 36<sup>e</sup> législature, période qui pourrait aller jusqu'à huit ans et au cours de laquelle le Québec ne tiendrait pas de référendum. Ce moratoire permettrait au Québec, aux autres provinces et au gouvernement fédéral de négocier sans la menace de la tenue d'un autre référendum, une réforme constitutionnelle ambitieuse.

À l'Assemblée nationale, M. Dumont a indiqué que cette proposition, que les députés sont appelés à voter à l'unanimité, vaut mieux que la stratégie du Parti québécois, basée «sur un autre référendum hypothétique, sur des conditions gagnantes auxquelles personne ne croit».

Au cours d'une conférence de presse où il était accompagné par le politologue Guy Laforest, M. Dumont a dû admettre que lui-même ou son parti n'avait pas tâté le terrain en entamant des discussions sur cette proposition avec des représentants des autres provinces ou du gouvernement fédéral. «J'ai assez d'indices qu'il y a de la place pour de la discussion pour penser que ça vaut la peine», a-t-il évoqué.

Répliquant à M. Dumont, le premier ministre Lucien Bouchard a profité de l'occasion pour rappeler l'absence d'un programme constitutionnel au Parti libéral, soulignant qu'il y a plus «de tentatives d'innovation constitutionnelle dans la tête du seul député de l'ADQ que dans la tête de tous les députés du Parti libéral». En revanche, M. Bouchard est tombé à bras raccourcis sur la proposition de l'ADQ, la taxant d'«irréaliste», de «solution qui mettrait le Québec à genoux devant le gouvernement fédéral» et de «catalogue de demandes sans aucune espèce de poids et de rapport de force». Le premier ministre a rappelé que le rapport Allaire, en 1991, prévoyait la tenue d'un référendum sur la souveraineté si les négociations échouaient.

EN BREF

### Le coût d'une grève

(Le Devoir) — Avec la désaffiliation du Syndicat des infirmières et infirmiers de l'est du Québec (SIEQ), la cotisation spéciale que devra verser chaque infirmière sera de 447 \$ plutôt que les 433,67 \$ initialement prévus. Cette cotisation servira à répartir entre tous les membres de la Fédération des infirmières du Québec (FIQ) les pertes salariales et les heures de travail perdues à cause de la grève estivale, ainsi qu'un remboursement du fonds de grève et du prêt contracté auprès des autres syndicats infirmiers du pays. Selon la porte-parole de la FIQ, Michelle Poulin, quelques amendements concernant notamment le calcul des heures perdues ont été battus avant que la proposition principale soit adoptée «à très forte majorité» lors du congrès spécial qui se tenait hier à Saint-Hyacinthe. Le montant de 447 \$ représente le maximum que la grève aura coûté aux infirmières. Celles qui ont le plus débrayé recevront donc un remboursement tandis que d'autres n'auront à payer que la différence du montant que leur syndicat local versera à la FIQ en leur nom.

### Droits des jeunes travailleurs

(Le Devoir) — Dans le cadre des travaux préparatoires du chantier emploi du Sommet du Québec et de la jeunesse, les représentants jeunesse de la CEQ, de la FTQ et de la CSN ont dressé hier la liste de leurs demandes au gouvernement. En premier lieu, ils exigent une réforme du Code du travail, qui répondrait aux nouveaux enjeux concernant la protection des emplois de qualité, la défense des droits des travailleurs, l'accès à des emplois de qualité et le droit à la syndicalisation. Les représentants veulent également qu'une formation de base soit offerte aux élèves du secondaire concernant leurs droits fondamentaux. Enfin, les jeunes proposent au gouvernement d'encourager la création et le maintien des emplois en accordant des crédits d'impôt aux entreprises.

### Sécurité routière

## Autres consultations sur le port du casque et le virage à droite

Chevrette dépose un livre vert dans le but de légiférer avant l'été

Guy Chevrette veut améliorer la sécurité routière au Québec. Ouvert aux suggestions, il consultera les Québécois en janvier sur des sujets bien précis qui peuvent, selon lui, aider à réduire le nombre d'accidents et de décès sur les routes.

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement tiendra au début de février une nouvelle commission parlementaire dans le but d'améliorer la sécurité routière au Québec. Malgré les consultations déjà tenues au cours des dernières années, le ministre Guy Chevrette veut entendre la population et les organismes intéressés avant de se faire une idée sur divers sujets: port du casque cycliste, patin à roues alignées, photo-radar, virage à droite au feu rouge et conduite en état d'ébriété. Il publiera ensuite un livre blanc et pense pouvoir légiférer avant l'ajournement de juin à l'Assemblée nationale.

Le ministre des Transports cherche ultimement à réduire le nombre de décès et d'accidents sur les routes impliquant notamment des enfants à bicyclette. Il soutient que dans bien des cas des mesures plus efficaces, voire plus coercitives, peuvent facilement être trouvées, tout en reconnaissant qu'il ne s'agit pas nécessairement de faire débouler des lois qui seraient difficiles à appliquer.

M. Chevrette a donné l'exemple d'une éventuelle obligation de porter le casque à bicyclette, surtout pour les enfants. Les policiers, souligne-t-il, n'ont tout simplement pas le droit d'intervenir directement auprès des enfants et ne pourraient donc pas faire respecter la loi. Il s'inquiète toutefois du nombre d'accidents impliquant des cyclistes et des automobiles, une moyenne annuelle de 3157, qui mènent en moyenne à 26 décès tous les ans.

Le ministre Chevrette souligne que la prévention restera peut-être en définitive la meilleure solution pour inciter les gens et les jeunes, en particulier, à porter un casque à vélo. L'uniformisation des prix sera également à l'étude ou la vente de bicyclette avec casques. Il promet d'intervenir dans ce domaine d'une façon ou d'une autre.

«On peut m'appeler ti-casque, mais il y en a qui devraient enlever leur casque pour réfléchir.»

Dans le cas des utilisateurs de patins à roues alignées,

M. Chevrette ne favorise pas de solution de prime abord. L'utilisation de ces patins est interdite sur la voie publique mais continue de se répandre, précise-t-il. La consultation permettra de voir si d'autres moyens que l'interdiction peuvent améliorer la sécurité des usagers. Cette responsabilité pourrait d'ailleurs être accordée aux municipalités.

Pour ce qui est du photo-radar, le gouvernement y voit un moyen de réduire la vitesse sur les routes et non une machine à sous pour l'État, assure Guy Chevrette, puisque les contraventions des contrevenants captés sur photo-radar pourraient être versées dans un fonds de la sécurité routière. Il affirme que les méthodes préventives (contrôle de vitesse et campagnes publicitaires) ont plafonné au Québec. La vitesse causerait 25 % des décès survenus sur les routes en plus d'entraîner des coûts sociaux de 500 millions par année.

Le ministre des Transports jette donc un coup d'œil sur les systèmes modernes de photo-radar mis au point en Australie, l'un de la soixantaine de pays où ce système de contrôle de la vitesse est utilisé. En bref, dit M. Chevrette, «on parle de zones clairement identifiées où notre objectif serait d'atteindre le zéro accident et le zéro contrevenant».

Au sujet du virage à droite au feu rouge, le ministre continue de déplorer le manque d'harmonisation du Québec avec ses voisins, les provinces canadiennes et les États américains, même si 65 % de la population québécoise est d'accord avec ce principe. Considérant que la population québécoise est composée de «grands garçons et de grandes filles», M. Chevrette semble pencher en faveur d'une application à la pièce. Par exemple, on pourrait permettre le virage à droite au feu rouge partout et l'interdire localement au moyen de panneaux ou l'interdire dans l'ensemble des carrefours et le permettre à certains autres par autorisation spécifique.

Enfin, le titulaire des Transports s'interroge sur de nouveaux moyens de réduire le nombre d'accidents et de décès causés par des conducteurs dont les capacités étaient affaiblies par l'alcool. En moyenne, 300 personnes meurent et 3200 autres sont blessées sur les routes en raison de la conduite en état d'ébriété. La Société de l'assurance-automobile (SAAQ) verse ainsi des indemnités de 120 millions chaque année.

Le gouvernement se questionne sur la pertinence d'adopter des sanctions encore plus sévères. On pense notamment à un système gradué où les sanctions seraient fixées selon le taux d'alcool ou encore au dépistage systématique lors de barrages routiers.

### Jeunes contrevenants

## Vote unanime de l'Assemblée nationale contre le projet de loi C-3

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'Assemblée nationale a voté, hier, à l'unanimité une motion demandant à la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, de suspendre en troisième lecture l'adoption du projet de loi C-3 sur les jeunes contrevenants qui menace l'approche québécoise basée sur la réhabilitation.

Présentée conjointement par la ministre de la Justice, Linda Goupil, et le député libéral de Marquette, François Ouimet, la motion signale que la suspension de l'adoption du projet de loi C-3 permettra au gouvernement fédéral «de s'assurer que le Québec puisse maintenir sa stratégie d'intervention, basée sur les besoins des jeunes et privilégiant la prévention et la réhabilitation».

Le projet de loi «concernant le système de justice pénale pour les adolescents», qui est présentement devant le comité permanent de la Justice à Ottawa, se montre plus sévère envers les jeunes contrevenants. Mais pour le ministre de la Sécurité civile, Serge Ménard, ce projet de loi, tout en étant incompatible avec les interventions du Québec en matière de crimes commis par des jeunes, répond à une perception fautive qui a cours dans le reste du Canada, surtout dans l'ouest du pays, et qui veut que la criminalité juvénile soit en hausse. Or cette criminalité, au contraire, est en légère baisse au Canada. Qui plus est, le Québec, avec ses mesures d'intervention différentes qui font appel à des psychoéducateurs, a un taux de criminalité juvénile inférieur du tiers à la moyenne des autres provinces.

«Nous, c'est la bonne mesure au bon moment», a expliqué M. Ménard, où le crime commis par un adolescent est «un signe qui doit être interprété» et où on évalue la «dangerosité» du jeune contrevenant quelle que soit la gravité de son crime. L'approche mise de l'avant par le gouvernement fédéral s'inspire du traitement réservé aux criminels adultes.

«Il ne faut pas céder à l'idéologie de l'insécurité. On sent que dans le reste du Canada actuellement il y a une forme de panique morale», a dit, pour sa part, Gilles Baril, ministre délégué à la Protection de la jeunesse. A son avis, «ce n'est pas en criminalisant la misère» qu'on peut venir en aide aux jeunes contrevenants.

Après des échanges avec le gouvernement du Québec, la ministre McLellan avait manifesté une certaine ouverture, a reconnu M. Ménard. «Mais le texte de loi est à peine changé et continue d'imposer [...] des sentences en cascades», graduées en fonction de la gravité et des récidives. M. Ménard voudrait que la «souplesse» dont parlent les fédéralistes se manifeste en l'espèce.

Les députés libéraux François Ouimet et Norman Macmillan entendent se rendre à Ottawa pour défendre la position du Québec. Des juges de la Cour du Québec feront de même, a signalé M. Ouimet.

À Ottawa, un peu plus tard, le ministre McLellan a promis de faire preuve de flexibilité envers les provinces touchant l'application de la loi. «Que compte faire la ministre de la Justice pour répondre à la motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec?», a demandé, aux Communes, le député bloquiste et critique en matière de justice, Michel Bellehumeur. Mme McLellan a répliqué qu'elle discuterait de la réforme du système de justice pour les jeunes avec les représentants des provinces, aujourd'hui et demain, lors de la réunion des ministres responsables de la justice à Vancouver.

### Révision du Code criminel

## Haro sur les tortionnaires de minets et les conducteurs ivres

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le tueur en série du plateau Mont-Royal n'a qu'à bien se tenir. Les tortionnaires de minets pourraient bien faire face à des peines plus lourdes alors que la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, a déposé hier un projet de loi omnibus modifiant le Code criminel de manière à le rendre plus sévère pour les personnes reconnues coupables de cruauté envers les animaux.

Le projet de loi prévoit qu'une personne coupable de cruauté préméditée envers un animal pourrait être condamnée à cinq ans d'emprisonnement et à verser une amende dont le montant serait laissé à la discrétion du juge. Actuellement, le Code criminel limite la peine d'emprisonnement à six mois et plafonne l'amende à 2000 \$.

De plus, le projet de loi donnerait le droit aux juges d'ordonner le remboursement des frais engagés par des tiers pour soigner ou venir en aide à l'animal victime de cruauté. Le juge pourrait aussi interdire au coupable de posséder un animal pour la période qu'il estime indiquée.

Ce changement proposé s'inscrit, a rappelé la ministre, dans un long processus de modernisation du Code criminel canadien. Le projet de loi retirerait la section portant sur la cruauté envers les animaux de la section sur la propriété pour la placer dans une autre section du Code criminel.

«Je ne suis pas en train de dire que les animaux devraient être considérés comme l'équivalent des êtres humains, mais ils ne sont pas non plus des objets inanimés», a expliqué Mme McLellan.

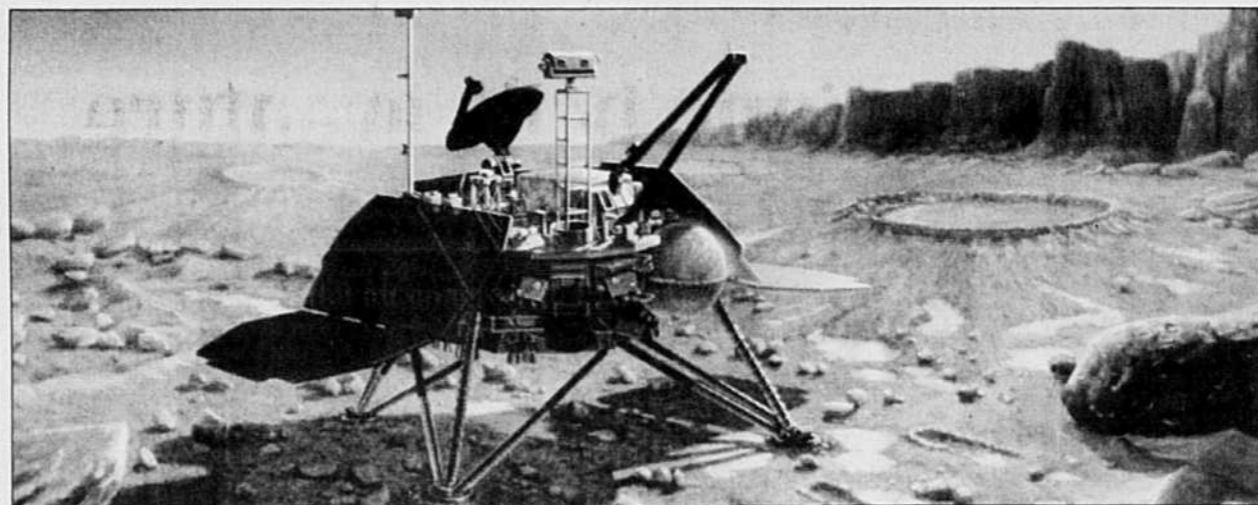
La ministre a justifié cette proposition de changement par le fait que les criminels les plus lourds, notamment les tueurs en série ou les personnes coupables de violence conjugale, ont souvent fait preuve dans leur jeunesse de sadisme envers les bêtes. Ils transposent leur haine sur les animaux puis, en vieillissant, sur les personnes.

«Si nous sommes en mesure de déceler les abus tôt, a déclaré la ministre, peut-être serons-nous capables d'intervenir auprès des personnes et d'éviter qu'elles ne s'en prennent aux êtres humains.»

Le projet de loi de la ministre de la Justice prévoit également un resserrement des peines pour les personnes reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort.

Si le projet de loi est adopté, la peine maximale serait identique à celle pour homicide involontaire ou pour négligence criminelle causant la mort et passerait ainsi de 14 ans de détention à l'emprisonnement à vie. De même, les policiers enquêtant sur une collision causant des blessures ou la mort auraient désormais le droit d'obtenir un mandat par téléphone leur permettant de faire prélever un échantillon de sang d'un conducteur soupçonné de conduite avec facultés affaiblies. Cette modification avait été présentée pour la première fois à la Chambre des communes lors de la dernière session parlementaire mais était morte au feuillet.

## Terminus!



NASA/REUTERS

LA SONDE Mars Polar Lander, lancée de Cap Canaveral le 3 janvier par la NASA, se posera demain près du pôle Sud martien, après avoir lâché deux mini-sondes qui iront «s'écraser» sur le sol de la planète rouge à une vitesse de 640km/h. La mission a pour but l'étude du sol de Mars et la détection d'une présence éventuelle d'eau. Lors de sa descente en parachute, Mars Polar Lander prendra des images à différentes altitudes, mais la grande nouveauté sera la transmission de sons. Pour la première fois, un microphone enregistrera des bruits venus d'un autre monde, en l'occurrence le vent martien.

### Bijouterie Gambard

Vente et service technique

ROLEX  
GENÈVE

### Club 402-HOMME

À votre service depuis 20 ans



### COSTUMES

importés d'Italie au prix de gros

100% laine

Coupe exclusive

De 299 \$ à 499 \$

le costume

Une cravate d'une valeur de 95\$ vous sera offerte à l'achat d'un costume. Valable jusqu'à la fin décembre.

Du lundi au vendredi  
De 9 h 30 à 18 h  
Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h  
sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.,  
Suite 200, Montréal  
(514) 861-3636

## Honneurs interactifs

LE DEVOIR

Les prix Boomerang sont décernés depuis cinq ans aux pièces de communication interactive les plus performantes créées au Québec. C'est lors d'un gala au Spectrum de Montréal hier que s'est tenue l'édition 1999 de la remise des prix, parmi un public de professionnels du multimédia. Les prix Boomerang, dans 23 catégories, sont une initiative et une production des Editions Info Presse. Tous les lauréats et finalistes sont présentés dans le numéro de décembre du magazine Info Presse, qui sera en kiosque demain. En voici la liste:

- Société des alcools du Québec (site Internet promotionnel grand public)
- Canadien National (site Internet promotionnel)
- Les producteurs laitiers du Canada (site Internet corporatif)
- Le Printemps du Québec en France (site Internet événement)
- Francomania (site Internet produit culturel)
- Service vie.com et Showbizz.net, ex æquo (site Internet webzine)
- Site jeunesse de Radio-Canada (site Internet version électronique d'un média)
- Michel Pratte Sport (cybercommerce site catalogue)
- Boutique virtuelle de cafés (cybercommerce site transactionnel)
- Branchez-vous! (site Internet portail généraliste)
- Restaurant.ca et uPath.com, ex æquo (site Internet portail spécialisé)
- Mosaic (cédérom promotionnel)
- Le conseiller virtuel de l'entreprise, Banque Nationale du Canada (cédérom corporatif)
- Mia: un périlleux périple pour sauver Mamie Mimi (cédérom éducatif - divertissement)
- Speed Busters (jeux cédérom - console)
- Pour que le jeu demeure un jeu, Loto-Québec (borne interactive)
- Bell Canada's Plan For The Future In Technology (présentation interactive)
- Logiciel Ice-Web (innovation technologique)
- DS650 de Bombardier (publicité interactive, utilisation d'Internet dans une campagne de relations publiques)
- Sympatico Haute Vitesse: le rap du beau-frère (publicité interactive, utilisation d'Internet dans une campagne traditionnelle)
- Coke OK La Scène (publicité interactive exploitation d'une commandite en ligne)
- Post-it virtuel, Volkswagen (publicité interactive bandeau)
- Campagne DMA, août 1999, Volkswagen (publicité interactive campagne complète)

Lady-Datejust  
en or 18 carats  
avec lunette sertie de brillants

# LE DEVOIR

# ACTUALITÉS

## SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

les Québécois âgés entre 20 et 54 ans, il doit déboursier près de 7000 \$ pour les personnes âgées entre 70 et 84 ans et plus de 16 000 \$ pour les individus qui ont dépassé le cap des 85 ans. Résultat: pour faire face à la situation, le gouvernement, qui consacre actuellement 6,9 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec au réseau de la santé et des services sociaux (hormis les contributions fédérales), devra déboursier en 2030 une somme équivalant à 9,4 % du PIB québécois pour la santé.

En commentant les conclusions du rapport Arpin sur l'apport du secteur privé au réseau public de santé, la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, avait lancé l'idée, en septembre dernier, d'explorer de nouvelles sources de financement, comme la création de caisses réservées à la santé ou l'application de formules d'assurance. Le premier ministre Lucien Bouchard avait repris cette proposition, soulignant l'importance d'amorcer une vaste discussion sur de nouveaux modes de financement du réseau public de santé.

Jusqu'ici, le gouvernement n'a rien fait pour alimenter concrètement cette discussion, se gardant de proposer des avenues ou des modèles précis. Or le ministère de la Santé et des Services sociaux vient de mandater un groupe de travail formé de fonctionnaires afin d'étudier les modes de financement des réseaux de la santé de différents pays et les solutions que ces pays ont adoptées pour faire face à la croissance rapide des coûts de la santé. Ce groupe de travail, dont un premier rapport est attendu dans quelques mois, relève du sous-ministre François Turcotte, de la division du budget, des investissements et des technologies de l'information, un des membres du groupe présidé par Roland Arpin. Parallèlement à cette démarche, le ministère a entrepris d'évaluer, tant sur le plan financier qu'opérationnel, certaines recommandations du rapport Arpin, notamment la création de cliniques privées affiliées aux hôpitaux, a-t-on indiqué au cabinet de la ministre.

## FORÊT

SUITE DE LA PAGE 1

Globalement, la «possibilité forestière» annuelle du Québec serait accrue de 700 000 mètres cubes d'ici 25 ans, et, à terme, de 10 millions de mètres cubes lorsque les arbres arriveront à maturité dans 60 ans.

La forêt québécoise produit actuellement 30,5 millions de mètres cubes de bois résineux par an, dont 96 % sont déjà alloués aux industriels. Plusieurs pensent que la coupe des résineux excède la productivité de ces espèces. Le document gouvernemental le concède maintenant en termes diplomatiques: «La possibilité forestière des essences les plus convoitées, c'est-à-dire les résineux, est presque entièrement récoltée alors que les besoins des usines ne sont pas entièrement comblés, ni la demande pour de nouveaux approvisionnements.»

Globalement, lorsqu'on ajoute les feuillus, le potentiel forestier québécois atteint 43,7 millions de mètres cubes, dont 86 % ont été alloués. Ce potentiel a été haussé artificiellement au début des années 90 quand le MRN a porté plus au nord de Waswanipi, en territoire cri, la ligne d'exploitation de la forêt boréale, une augmentation soudaine du potentiel qui s'est traduite par l'autorisation de nouvelles coupes plus au sud et dans la forêt boréale elle-même sans que la productivité réelle et globale n'ait changé.

Le Québec avait modifié son régime forestier en 1986 pour que la coupe commerciale n'excède jamais plus la productivité forestière, un phénomène alors désigné comme le «déficit forestier».

Le nombre croissant de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF) au cours des dernières années a mené plusieurs observateurs à penser qu'on se dirigeait vers un nouveau déficit forestier, ce qui est le propos central de *L'Erreur boréale*.

Selon une compilation divulguée en fin de semaine dernière au congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec par Alain Castonguay, rédacteur en chef du mensuel *Le Coopérateur forestier*, le MRN a augmenté de 9,12 % l'exploitation des résineux entre 1994 et 1999, et de

11 % celle de toutes les essences réunies. Trois régions ont absorbé à elles seules 79 % de cette augmentation de coupe, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean (+7,9 %), la Côte-Nord (+46,7 %) et l'Abitibi-Témiscamingue (+6,2 %).

La nécessité d'appuyer à fond sur l'accélérateur de la productivité forestière, quitte à artificialiser d'énormes écosystèmes forestiers polyvalents, résulte, selon le plan de Québec, du fait que les surfaces exploitées vont diminuer en raison de l'accroissement éventuel des aires préservées, du fait qu'il faut pallier les effets négatifs des perturbations naturelles dont le modèle prévisionnel Sylva ne tenait pas un compte rigoureux, de la nécessité d'allouer d'autres territoires forestiers à d'autres fins que la production ligneuse et du fait qu'il faut intégrer dans la planification informatisée «de nouvelles connaissances en matière de gestion forestière même si cela peut dans certains cas entraîner une réduction de l'offre de matière ligneuse».

Comme l'industrie réclame encore plus de bois malgré la nécessité de revoir à la baisse les prévisions de rendement, ajoute le document, il «devient impératif qu'une politique de rendement accru soit adoptée pour fixer des objectifs de croissance de la production des forêts et créer des conditions favorables pour que les travaux requis puissent être entrepris».

Le MRN se donne donc comme objectif d'adopter la nouvelle politique d'ici septembre 2002 et de mettre en place les nouveaux «plans généraux d'aménagement» d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2004.

Le document ministériel est très clair: «Les données qui servent à la préparation des plans sont insuffisantes: trop peu de bénéficiaires de contrats recueillent, en complément de l'inventaire décennal confectionné par le MRN, des données précises sur les peuplements où ils comptent œuvrer. L'inventaire décennal est un intrant dans l'établissement de la possibilité forestière et il n'a généralement pas la précision requise pour élaborer une planification opérationnelle, qu'elle soit quinquennale ou annuelle.»

Non seulement l'aveu est de taille, malgré les dénégations apportées au documentaire de Monderie et Desjardins, mais on précise aussi qu'«une des conséquences de ce manque de préparation est la modification fréquente des différents plans d'aménagement forestier, qui alourdit la gestion et

soulève des doutes sur la qualité de l'aménagement des forêts».

Parmi les remèdes prévus dans cette nouvelle «révision» du régime forestier, Québec se propose d'obliger les exploitants de chaque région à intégrer les objectifs traditionnels de «rendement soutenu» et les nouveaux objectifs de «rendement accru» dans leurs CAAF, c'est-à-dire dans leur propre planification.

Les exploitants des nouvelles «unités d'aménagement forestier», qui remplaceraient les aires actuelles, seraient ainsi tenus solidairement et conjointement responsables de l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement. Ils devraient administrer leur unité ensemble, avec un gestionnaire unique, une règle que l'industrie voudrait volontaire et non obligatoire. Les plans quinquennaux seraient aussi ajustés non pas à partir d'évaluations de rendement mais en fonction d'inventaires précis pour que le modèle mathématique dérape moins.

S'il devait y avoir des diminutions de coupe parce que les rendements prévus ne seraient pas au rendez-vous, les exploitants des «unités d'aménagement» devraient se les partager. Et le ministre, au besoin, pourrait rouvrir les plans approuvés et forcer l'application de «traitements additionnels» que les exploitants ne pourraient plus porter en arbitrage, la décision du ministre étant alors sans appel, sauf devant les tribunaux ordinaires.

Au chapitre du mesurage, actuellement effectué par les exploitants, le plan ne prévoit que des mesures plus rigoureuses, sans préciser lesquelles. Nulle part est-il fait mention de confier cette tâche à des personnes indépendantes des exploitants même si le mesurage du bois détermine l'importance des redevances à payer.

Dans le projet de révision obtenu par *Le Devoir*, le calcul de la «possibilité forestière» demeure la «responsabilité exclusive du ministre».

Ce dernier aura par ailleurs le devoir de «sélectionner les entreprises les plus performantes», ce qui pourrait l'amener à rouvrir des contrats et à en accorder les privilèges à des exploitants jugés plus efficaces. Le ministre pourra d'ailleurs intensifier l'exploitation en allouant à d'autres exploitants les parcelles de coupe laissées en place par certaines entreprises forestières, qui capitalisent sur eux jusque dans leurs rapports financiers à titre d'actifs monnayables.

## OMC

SUITE DE LA PAGE 1

entre autres, sur la difficulté que rencontrent les pays en développement à mettre en oeuvre les derniers accords de l'OMC.

Les pays en développement demandent qu'on leur accorde plus de temps pour respecter leurs engagements de l'Uruguay Round avant de penser leur imposer de nouvelles règles. Les pays développés, comme l'expliquait un haut fonctionnaire canadien, préfèrent examiner la question cas par cas car le niveau de développement des pays est très varié et que certains n'ont pas la capacité d'agir alors que d'autres se sont simplement traînés les pieds.

La position américaine à cet égard est catégorique, comme l'a montré la représentante américaine au Commerce, Charlene Barshefsky, lors de sa séance d'information quotidienne. «On n'envisage pas d'extension générale de la période de transition dans aucun des accords [convenus dans le cadre de la ronde de l'Uruguay]», a-t-elle dit. Les États-Unis favorisent plutôt une aide aux pays qui n'ont pu, par manque de ressources, se conformer aux règles dans le temps voulu.

«La mise en oeuvre représente le fossé Nord-Sud le plus important alors que les autres divergences sont surtout Est-Ouest», a constaté le fonctionnaire canadien. Le ministre Pettigrew a convenu, en point de presse, que la tâche serait complexe. Il s'agit, a-t-il dit, «d'essayer de rapprocher en réalité les pays en développement

des pays développés [...] de trouver des convergences, certaines solutions originales qui permettraient aux parties de se rapprocher, de trouver un langage plus neuf qui pourrait permettre à l'ensemble des pays de se sentir à l'aise». Il a jusqu'à dire que son objectif réel est «de permettre aux pays en développement de se sentir plus à l'aise au sein de l'OMC et de mieux intégrer l'économie mondiale».

Son équipe voit sa nomination comme un signe de confiance à l'égard du Canada. M. Pettigrew va plus loin. Il est persuadé que le fait d'avoir accepté de diriger un groupe de travail difficile lui «donne un certain crédit auprès du directeur général de l'organisation [Mike Moore] et de Mme Barshefsky». «Ça profitera au Canada, au bout du compte», pense-t-il.

La réticence des pays en développement à s'engager dans une nouvelle ronde suscite beaucoup de préoccupations et les gros joueurs, l'Union européenne et les États-Unis, ne ménagent pas une occasion pour dire combien ils sont sensibles à leur situation. Le président américain Bill Clinton en a fait un des thèmes principaux de son discours livré hier devant les ministres réunis à Seattle. «Nous devons reconnaître que nous avons la responsabilité, surtout ceux parmi nous des pays plus riches, de s'assurer que nous faisons davantage pour voir les bénéfices de l'économie globale partagés entre un plus grand nombre au sein des pays et entre eux.»

Il a reconnu qu'ils n'avaient pas porté assez attention aux capacités de mise en oeuvre de ses pays et qu'ils devaient maintenant corriger cette situation afin que les pays en développement puissent profiter du système de

l'OMC. Il veut aussi améliorer l'accès des produits des pays les plus pauvres au marché américain.

Les pays en développement ont une autre inquiétude: l'insistance des pays du Nord à vouloir parler de normes du travail et d'environnement à l'OMC. Ils craignent que cela ne serve qu'à ériger de nouvelles barrières contre leurs produits. Bill Clinton a rappelé, d'une part, que tous les pays devaient tenir compte des préoccupations de leur propre population et que le public, dans plusieurs pays, voulait être entendu sur ces questions. Il n'a pas dit que l'oreille attentive qu'il tend aux mouvements syndicaux et environnementaux est fortement influencée par la campagne présidentielle et l'appui que son vice-président Al Gore veut conserver dans ces milieux.

M. Clinton a toutefois insisté en disant qu'il ne cherchait pas à se doter de nouveaux outils protectionnistes et a noté que la meilleure façon de l'éviter était de doter l'OMC de règles précises, écrites de façon à l'empêcher.

L'ouverture à l'endroit des organisations non gouvernementales, que le président et d'autres leaders disent souhaiter, a un prix et change la dynamique de réunions comme celle de Seattle. On l'a vu hier.

L'Union européenne a surpris tout le monde très tôt en matinee en annonçant qu'elle avait concocté avec l'appui de la Hongrie, du Japon, de la Corée et de la Suisse - ses alliés dans le dossier agricole, une autre pomme de discorde - une proposition de déclaration finale. Le document a été remis mardi soir au directeur général de l'OMC mais personne ne pouvait dire à qui il lui-même l'avait remis. Chose certaine,

les hauts fonctionnaires canadiens ne l'avaient pas encore vu hier matin.

Le document n'est pas resté secret longtemps. Bénéficiant d'une fuite, les Amis de la Terre l'ont aussitôt diffusé à Seattle et sur leur site Internet afin d'alerter autres groupes environnementaux. La manœuvre a fonctionné puisque le World Wildlife Fund, l'Institut pour l'agriculture et la politique commerciale et Action Aid ont aussitôt convoqué une conférence de presse pour dénoncer l'abandon des pays en développement par l'Europe.

La cible de leur colère: le compromis européen sur la biotechnologie. L'Europe avait toujours refusé de créer un groupe de travail de l'OMC sur cette question, préférant en discuter sous les auspices du protocole des Nations unies sur la biosécurité. Ian Willmore, des Amis de la Terre, croit que l'OMC donnera toujours priorité au commerce au détriment de l'environnement et rejette donc la nouvelle position européenne qui se rapproche de celle du Canada et des États-Unis.

L'agriculteur français José Bové n'a pas mâché ses mots. «L'Europe est en train de raturer complètement, alors que personne ne lui a demandé, sur le principe de précaution qu'on voulait voir affirmer, un principe qui renverse la charge de la preuve. Cela veut dire que c'est à celui qui veut mettre un produit sur le marché de prouver qu'il n'est pas dangereux et non pas à celui qui veut le refuser.»

Cet incident démontre l'effet de la vigilance nouvelle des groupes de pression les mieux organisés, ceux qui ont choisi de s'accréditer auprès de l'OMC pour avoir accès au site de la conférence plutôt que de protester à l'extérieur.

## GUERRE

SUITE DE LA PAGE 1

Hier matin, quelques centaines de manifestants, qui se dirigeaient vers le centre-ville pour exprimer leurs préoccupations devant la mondialisation, ont réalisé le durcissement de la police et leur décision de ne faire aucune exception. À peine ont-ils entrepris leur sit-in pacifique qu'ils ont vu la police intervenir pour immédiatement arrêter ceux qui refusaient de bouger. Le périmètre de sécurité a été élargi et quiconque s'y aventurait sans raison pouvait être arrêté.

La police a elle-même admis qu'elle avait décidé de changer de tactique à l'égard des protestataires. La veille, des milliers de militants syndicaux, environnementaux et sociaux ont manifesté sans violence, mais quelques centaines de personnes ont profité de l'occasion pour saccager des commerces.

Les vitrines de plusieurs magasins du centre-ville ont été fracassées. Certaines boutiques ont été victimes de vol. Lors des premiers incidents, quelques manifestants pacifiques ont tenté de s'interposer, au prix de coups de pied et coups de poing. La police, pourtant en force, observait la scène sans tenter d'arrêter les vandales, dont un groupe de gens coiffés de cagoules et de vêtements noirs qui multipliaient les graffitis, le grubage et la casse, sans toutefois voler la marchandise. Il y a eu des arrestations, mais pas parmi ce groupe. Ce sont surtout des gens qui refusaient d'obtempérer qui ont été arrêtés.

Pour le reste, les forces policières ont plutôt mis toute leur énergie à repousser les gens d'une intersection à l'autre à l'aide de gaz lacrymogènes. Comme la situation s'éternisait, à la veille de l'arrivée du président américain Bill Clinton, et qu'au moins deux groupes de fauteurs de trouble refusaient toujours de se disperser, faisant craindre la poursuite du vandalisme, le maire de la ville, Paul Schell, a carrément annoncé qu'il déclarait l'état d'urgence civil et imposait un couvre-feu sur le centre-ville. Sa réponse était à la mesure du choc subi par cette ville autrement très tranquille, impeccable et nantie. Elle a toutefois paru démesurée à plusieurs délégués étrangers. Pour se donner une idée, il faut savoir que l'étendue des dommages était en apparence semblable à ce qu'on a pu voir à Montréal après certaines coupes Stanley. Par contre, beaucoup moins de commerces de Seattle ont été dévalisés.

Malgré la décision du maire, deux groupes ont continué à narguer les policiers, s'en prenant dans un cas à un café Starbucks. Malgré cela, les forces de l'ordre s'en sont tenues à leur stratégie, soit repousser les deux groupes à l'extérieur du centre-ville sans tenter d'arrêter ceux qui se livraient au saccage. Autour, on notait quelques curieux, des conférenciers se rendant à leur hôtel et même quelques voitures circulant aux intersections voisines.

Plusieurs manifestants, décorés de macarons et la bannière sous le bras, étaient complètement découragés mardi soir à la vue du spectacle. L'un d'entre eux soupirait, craignant que les efforts des groupes populaires et syndicaux aient été vains.

Le président Clinton, le directeur général de l'OMC, Mike Moore, et plusieurs ministres ont répété qu'il était important de faire la distinction entre une dissidence légitime et la violence déplorable et gratuite d'un petit groupe. Mais ce sont quand même des manifestants contre l'OMC qui ont été stoppés hier matin par un déploiement policier plus imposant que la veille.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## UMQ

### «Une question psychologique»

SUITE DE LA PAGE 1

l'aile parlementaire qu'au conseil des ministres.

Les négociations entre le gouvernement et l'UMQ ont connu une accélération au cours des derniers jours au même rythme où s'accroissent les rumeurs de mécontentement chez les députés du gouvernement et les maires représentés par l'UMQ. Le texte faisant consensus est donc le résultat des pressions politiques et médiatiques intenses entourant la facture de 356 millions que veulent éliminer les maires à tout prix. On semble d'ailleurs confiant à l'UMQ de pouvoir convaincre les maires que le scénario actuel sera un «moindre mal» par rapport à la facture maintenue par Québec depuis deux ans pour assainir les finances publiques.

Les maires qui ont exprimé leur mécontentement jusqu'ici — à Longueuil et en banlieue de Québec notamment — sur une obligation de résultats quant à la réduction du fardeau fiscal de leurs contribuables auront toutefois leur mot à dire lors d'une assemblée générale

qu'a promis de tenir le président de l'UMQ, Mario Laframboise, si une entente de principe survient avec le gouvernement Bouchard.

Quant à ce dernier, il semble que c'est la fiscalité d'agglomération, promise par l'UMQ à la condition de la signature d'un pacte fiscal, qui a séduit particulièrement le ministre Louise Harel. Un accord de principe est en effet survenu il y a deux semaines entre des maires de la banlieue montréalaise et des représentants de la métropole sur une nouvelle équité régionale.

Ce principe ferait en sorte que les villes des banlieues et des couronnes participent au financement d'équipements et de services régionaux situés à Montréal. La Ville économiserait ainsi environ 100 millions de dollars, la moitié sur la facture gouvernementale éliminée et le reste par le truchement de la fiscalité d'agglomération en partageant notamment le coût d'installations comme le Jardin botanique et le Biodôme.

Cette nouvelle équité régionale pourrait également s'appliquer aux autres villes de centralité (six villes centres et 25 agglomérations). Elle pourrait signifier toutefois de lé-

## SIDA

### En Afrique du Sud, le président Mbeki est accusé de «génocide passif»

SUITE DE LA PAGE 1

contraction d'autres maladies transmises sexuellement a chuté de 50 %.

À l'échelle nationale, le Canada investit annuellement 42,2 millions dans la lutte contre le VIH/sida. Ottawa sera de plus l'hôte d'une conférence internationale sur le sujet au printemps prochain.

#### Manifestations africaines

C'était d'ailleurs dans les pays en développement, les plus affectés par l'épidémie, que les gens se sont le plus mobilisés hier pour sensibiliser l'opinion publique au fléau du VIH/sida. Car le fossé se creuse entre les pays occidentaux qui peuvent se payer des thérapies et les pays pauvres.

En Afrique du Sud, des organisations de lutte contre le sida ont manifesté au Cap de façon vigoureuse contre la politique du gou-

vernement et mis en cause les compagnies pharmaceutiques. Ils ont accusé le président Thabo Mbeki de «génocide passif» pour son refus de fournir de l'AZT aux femmes enceintes séropositives parce que ce médicament est trop coûteux.

En Ethiopie, le président Negasso Gidada a affirmé dans une allocution radiotélévisée qu'il faut «briser le silence» autour du sida «pour protéger le public». Les estimations de l'ONUSIDA de juin 1998 soulignent que plus de 9 % de la population adulte éthiopienne (près de 60 millions de personnes) serait porteuse du virus, soit une progression spectaculaire plaçant l'Ethiopie au troisième rang mondial en chiffres absolus.

La situation est certes quelque peu différente ici. Santé Canada évalue qu'entre 55 000 et 60 000 Canadiens auraient été infectés par le VIH depuis 1982. De ce

nombre, près de 20 000 personnes présentaient les symptômes du sida à la fin de 1997 et 12 000 en sont décédées. Il y a tout de même matière à se réjouir car le taux d'infection est en baisse significative.

En 1998, 2300 nouveaux cas d'infection ont été rapportés, contre presque le double (4200) deux ans plus tôt. Parmi les groupes au sein desquels on note une augmentation des cas d'infection figure celui des autochtones. Avant 1990, les membres des Premières Nations infectés représentaient 1 % des nouveaux cas. Ce chiffre est maintenant de 15 %. Malgré tout, les hommes homosexuels ou bisexuels constituent encore environ 55 % des personnes infectées au Canada. Les infections par transfusion de sang représentent moins de 5 % des cas.

Avec *La Presse canadienne* et *l'Agence France-Presse*

# LE DEVOIR LES SPORTS

EN BREF

## Miller suspendu par la NFL

Lake Forest (AP) — Le quart-arrière des Bears de Chicago, Jim Miller, a été suspendu par la NFL pour les quatre derniers matchs de son équipe parce qu'il a enfreint les règlements du circuit sur les drogues. Très déçu, Miller a expliqué en conférence de presse qu'il avait pris des suppléments nutritifs en vente sans prescription pendant quatre jours en septembre et qu'il n'avait pas réalisé qu'ils contenaient de la nandrolone, un stéroïde anabolisant. Miller, 28 ans, est le troisième joueur de la NFL à être suspendu pour usage de drogues au cours des deux dernières semaines. Les autres sont la recrue Lyle West, un demi défensif des Giants de New York, et le bloqueur Jason Ferguson, des Jets de New York.

## Un combat Klitschko-Tyson en août à Hambourg

Berlin (AFP) — L'Ukrainien Vitali Klitschko, champion du monde WBO des lourds, affrontera en août prochain à Hambourg l'Américain Mike Tyson, ancien champion du monde, a annoncé le promoteur allemand Klaus-Peter Kohl dans une interview parue dans le quotidien Bild hier. Le combat aura lieu vers une 1h du matin (heure locale) «pour qu'il puisse être retransmis en direct par la télévision américaine», a précisé le promoteur. Le boxeur ukrainien, qui réside à Hambourg, défendra son titre le 11 décembre contre l'Américain Obed Sullivan.

## Appel d'offres pour le village olympique d'Athènes

Athènes (AFP) — Un nouvel appel d'offres international sur l'architecture du futur village olympique qui doit être, lors des Jeux olympiques d'Athènes 2004, quelque 12 000 athlètes, a été annoncé hier à Athènes par Lambis Nicolaou, président du Comité olympique hellénique (COH). M. Nicolaou, qui est membre du comité d'organisation grec des JO (COJO), a expliqué que l'ancien appel d'offres pour le plan de ce village a été jugé «inadéquat» par le COJO qui a décidé de proclamer un nouveau concours, a-t-il souligné sans donner plus de précisions. Il s'agira d'un «appel d'offres international ouvert à tous, dont les modalités seront publiées dans les dix jours prochains dans la Gazette de l'Union européenne», a expliqué M. Nicolaou. La construction du village olympique doit commencer en mars 2001 et sera achevée en février 2004, avait indiqué récemment le directeur général du COJO, Costas Bakouris. Après le séisme du 7 septembre (143 morts à Athènes, 5,9 Richter), les responsables grecs avaient assuré que ce village, situé à Thrakomakedones (nord-ouest de la capitale), non loin de l'épicentre sismique, serait conçu pour résister à d'éventuels tremblements de terre.

## Le Canadien s'essouffle en troisième

### Deux buts rapides accordés en fin de match lui coûtent la victoire

GUY ROBILLARD  
PRESSE CANADIENNE

Les «positifs» diront qu'il est venu près de gagner et qu'il a fallu les champions de la coupe Stanley et deux de ses anciens capitaines pour arrêter à quatre la série de victoires du Canadien, mais la défaite de 3-2 contre les Stars de Dallas, hier, au Centre Molson, en était une bien méritée.

Le total des lancers, 41-15 en faveur des Stars dit tout, à savoir que le Canadien a passé la plus grande partie de cette rencontre à domicile dans son territoire. Mike Keane a marqué le but victorieux à 15:13 de la troisième période, moins d'une minute après le but égalisateur de Brett Hull. Keane a été oublié seul devant le filet et a converti la passe de Joe Nieuwendyk.

Sergei Zholtok et Martin Rucinsky, en désavantage numérique, avaient eu des occasions en or de porter l'avance à 3-1 au cours de cette troisième période.

### Que les ex-Soviétiques

Mais outre cette poussée de Rucinsky, favorisée par Oleg Patrov, seul le nouveau trio ex-soviétique a eu de véritables occasions de marquer pour le Canadien. Zholtok, 27 ans aujourd'hui, s'est fait un cadeau en marquant

le premier but du Canadien. L'autre a été réussi par Dainius Zubrus, moins de trois minutes plus tard à la première période. Petrov a grandement contribué aux deux. La recrue russe Roman Lyashenko, 20 ans et vanté par Carbonneau la veille, avait procuré l'avance aux Stars en marquant son deuxième but en huit matchs.

Une foule annoncée de 19 172 spectateurs, la deuxième plus petite de la saison au Centre Molson, s'était déplacée pour voir le Canadien affronter les champions.

Les Stars menaient 28-8 au total des lancers après deux périodes, mais ils n'avaient pas obtenu tellement plus de grandes chances de marquer que le Canadien, qui a réussi deux buts avec une seule vraie chance!

Le Canadien n'est presque jamais sorti de son territoire avant le but de Zholtok, lors du premier tir (contre 10) en direction d'Ed Belfour, à la 13<sup>e</sup> minute. Auparavant, Théodore était parvenu à repousser plusieurs tirs, surtout de loin, qu'il avait souvent peine à contrôler, et cela a fini par lui coûter cher car Kyashenko n'a eu qu'à pousser dans le filet une rondelle dirigée par Mike Modano que le gardien n'a pu arrêter complètement.

Le Canadien demeurait amorphe jusqu'à ce Patrick Bouillon et le trio de l'heure pren-



SHAUN BEST REUTERS

Francis Bouillon n'a pas ménagé ses efforts face à Darryl Sydor.

ne les choses en main. Bouillon a bien manœuvré avant de remettre la rondelle à Petrov, qui l'a passée devant le filet, où Zholtok a eu qu'à le rediriger au bon endroit derrière un Belfour déjà compromis. Zholtok a presque volé la passe sous le nez de Zubrus, qui aurait probablement marqué lui aussi. Zubrus s'est repris à la présence suivante du trio sur la patinoire, marquant sur le retour d'un lancer de Petrov. Son lancer, en apparence guère menaçant, a dévié sur la jambe du défenseur Richard Matvichuk.

### Essais sur piste chez Ferrari

## Rubens Barichello apprivoise sa voiture

AGENCE FRANCE-PRESSE

Fiorano — Le Brésilien Rubens Barrichello, nouveau pilote de l'écurie Ferrari, a effectué ses premiers tours de roues au volant d'une F399 modifiée, hier sur le circuit de Fiorano.

Barrichello, qui doit remplacer dans la Scuderia l'Irlandais Eddie Irvine la saison prochaine, a débuté tôt le matin une série d'essais qui doivent durer trois jours sur ce circuit proche de l'usine Ferrari.

La F399 a permis à la marque italienne de remporter le titre mondial des constructeurs en 1999 avec Michael Schumacher, Irvine et le Finlandais Mika Salo, qui avait remplacé l'Allemand après son accident au Grand Prix de Grande-Bretagne en juillet.

«C'est une grande émotion pour moi de voir inscrit mon nom sur cette voiture. Je suis ravi d'être ici», a commenté Barrichello en sortant de sa monoplace. «J'ai l'impression d'avoir conduit la Ferrari depuis toujours car je me sens très bien dedans. J'ai juste eu un petit problème avec les freins car, contrairement à mes habitudes, je dois utiliser le pied gauche.», a assuré l'ancien pilote de l'écurie Jordan.

Cette F399 a été conçue pour Michael Schumacher, qui préfère se servir de son pied droit pour accélérer et du gauche pour freiner. Les deux pédales sont séparées par la colonne de direction. Une modification devrait être apportée la saison prochaine pour le pilote brésilien.

### HOCKEY

#### ASSOCIATION DE L'EST

	Section Nord-Est					
	G	P	N	NR	Bp	Bc Pts
Toronto	14	9	3	2	75	55 33
Ottawa	14	9	3	2	69	58 31
Boston	11	8	6	0	65	58 28
Buffalo	11	12	2	0	67	69 24
Montréal	9	15	1	1	52	65 20

Section Atlantique						
Philadelphie	13	8	4	1	74	57 31
New Jersey	12	8	3	2	61	54 29
Pittsburgh	8	11	3	3	71	66 22
NY Rangers	7	14	3	1	56	72 18
NY Islanders	6	12	3	0	44	62 15

Section Sud-Est						
Floride	13	8	2	2	63	54 30
Caroline	11	8	6	0	61	62 28
Washington	9	10	4	1	59	67 23
Tampa Bay	8	13	2	2	64	75 20
Atlanta	5	15	2	1	51	84 13

#### ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale						
St. Louis	15	7	2	0	75	53 32
Detroit	14	7	3	1	78	54 32
Nashville	7	15	1	2	56	74 17
Chicago	5	15	4	2	57	77 16

Section Nord-Ouest						
Vancouver	10	9	6	1	69	76 27
Colorado	11	11	3	1	70	71 26
Edmonton	6	11	6	3	57	63 21
Calgary	8	14	2	0	56	82 18

Section Pacifique						
Phoenix	16	6	3	0	85	60 35
Los Angeles	14	7	4	1	82	64 33
San Jose	14	11	3	2	81	70 33
Dallas	12	11	3	1	57	59 28
Anaheim	12	11	2	1	66	60 27

### Hier

Dallas 3 Montréal 2  
New Jersey 3 N.Y. Rangers 2  
San Jose 2 Detroit 4  
Colorado à Edmonton  
Tampa Bay à Anaheim

### Aujourd'hui

Philadelphie à Buffalo, 19h  
Boston à Washington, 19h  
Calgary à N.Y. Islanders, 19h30  
San Jose à Pittsburgh, 19h30  
Toronto à Caroline, 19h30  
Nashville à St. Louis, 20h  
Tampa Bay à Phoenix, 21h  
Edmonton à Vancouver, 22h

Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

## AVIS PUBLICS

Sur Internet:  
www.offres.ledevoir.com

### AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.  
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi  
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

### AVIS

À TOUS NOS ANNONCEURS  
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.  
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.



### APPELS DE SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise:

www.hydroquebec.com/soumissionnez  
ou en composant un des numéros de téléphone suivants:  
Montréal et environs: (514) 745-5720  
Extérieur: 1 800 363-0910



La dignité de chaque personne est l'objectif principal de toute activité économique responsable.

www.monde.ca

### Avis public

## Ville de Montréal

#### Service du greffe

#### Erratum et Ordonnances

**ERRATUM**  
Une erreur s'est glissée lors de la parution du 23 novembre 1999 concernant les ordonnances 40, 41 et 42 du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre E-7.1), qui auraient dû se lire 1, 2 et 3.

#### ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à son assemblée du 24 novembre 1999, a édicté les ordonnances suivantes:

583 et 644 Ordonnances relatives à l'événement «Animations urbaines de Noël 1999»  
584 et 645 Ordonnances relatives à l'événement «Montréal s'émerveille»  
Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20)  
Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 8)  
Montréal, le 2 décembre 1999  
Le greffier,  
M<sup>re</sup> Léon Laberge

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-22-035612-996, GUS Canada INC DIVISION LEGARE, Partie demanderesse -vs- STÉPHANE ARSENAULT, Partie défenderesse. Que le 12-12-99 à 11h30 soit au 313, 3<sup>e</sup>ème Avenue en la ville de La Salle, je procéderai à la vente des biens suivants saisis en cette cause soit: 1 four micro-ondes Goldstar, 1 laveuse de marque Hotpoint, ETUDE, JACQUES DESJARDINS, HUISSIER DE JUSTICE, 133-A rue Du Pacifique, Laval des Rapides, (514) 983-4583

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-22-033170-997, GESTION ADFINCO CORPORATION, Partie demanderesse -vs- RAYMOND BELAND, Partie défenderesse. Que le 15 de décembre 1999 à 13h00 soit au 15550 rue Drapeau en la ville de Montréal-Nord, je procéderai à la vente des biens suivants saisis en cette cause soit: 1 bureau secrétaire brun 4 tiroirs, 1 bureau secrétaire gris 3 tiroirs et autres biens. ETUDE, JACQUES DESJARDINS, HUISSIER DE JUSTICE, 133-A rue Du Pacifique, Laval des Rapides, (514) 821-1241

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-92-009658-981 9049-0954, QUÉBEC INC, demanderesse -vs- JEAN DOZOIS, défendeur. Le 13 décembre 1999 à 13h00 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au no. 8573 Marsaille à Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Armures, déchargeuse, classeur, 2 ordinateurs et imprimantes, 3 calculatrices, équipement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. St-Jérôme, ce 23 novembre 1999. FRANÇOIS LE BLANC HUISSIER, A/S PIERRE BOCK HUISSIER, 305 rue Gaumier, St-Jérôme, Québec J7Y 3E7, (514) 432-1114

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-12-249893-995, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT GUYLENE GENY

Partie demanderesse c. JEAN ROBERT CORNELY

Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à JEAN ROBERT CORNELY de comparaître au greffe de cette Cour, situé au 1, rue Notre-

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LAVAL

#### AVIS PUBLIC

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT POUR LES LIEUX D'ÉLIMINATION DE NEIGE À VILLE DE LAVAL

Prenez avis que la Ville de Laval sollicite du Ministère de l'Environnement du Québec l'approbation de son programme d'assainissement pour les lieux d'élimination de neige sur le territoire de Ville de Laval et que ce programme est maintenant déposé au bureau du Greffier de Ville de Laval au 1 Place du Souvenir, Chomedey, Ville de Laval, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance entre 8:15 et 17:30 heures du lundi au vendredi.

Tout autre renseignement pourra être obtenu au bureau du Directeur du Service des travaux publics et de l'environnement urbain au (450) 662-4600.

Donné à Laval ce 2 décembre 1999

Me Guy Collard greffier

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-04-019787-994, COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT GREFFIER ADJOINT SANDRA CADET

Partie demanderesse c. JEAN-MARIE MAIGNAN

Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à JEAN MARIE MAIGNAN de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de justice de Montréal, 1 Notre-Dame est, salle 2.17, le 16 décembre 1999, 9 heures suite à la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de JEAN MARIE MAIGNAN.

Partie demanderesse c. MARCEL BOYER

Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à MARCEL BOYER, défendeur de comparaître au greffe de cette Cour situé au 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, à Chomedey (Laval), Québec, dans les dix (10) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

Une copie de la déclaration (action judiciaire) a été remise au greffe à l'intention de MARCEL BOYER, défendeur.

Lieu: Laval Date: 15 novembre 1999

FRANCINE AUDETTE GREFFIER

### FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME

AVIS est, par les présentes, donné que Fondation de l'Hôpital Notre-Dame demandera au ministre de l'Industrie la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Daté le 29 novembre 1999.

Les procureurs de la corporation BROUILLETTE CHARPENTIER FORTIN, société en nom collectif

### NOTRE-DAME HOSPITAL FOUNDATION

NOTICE is hereby given that Notre-Dame Hospital Foundation intends to apply to the Minister of Industry for leave to surrender its charter pursuant to the Canada Corporations Act.

Dated November 29th, 1999  
The corporation's solicitors BROUILLETTE CHARPENTIER FORTIN, general partnership

### OXFAM-QUÉBEC

D'accord! Je donne  
1514 937-1614 1-877-693-2672  
www.oxfam.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, NO. 540-22-004153-994, PROCÉDURE ALLEGÉE COUR DU QUÉBEC (Chambre civile)

PRÉSENT JEAN-PIERRE DALLAIRE

Partie demanderesse c. PATRONIA NIACCHA SULCA

Partie défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à Patronia Niaccha Sulca de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication

du présent avis dans Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Patronia Niaccha Sulca. Lieu: Montréal Date: 30 novembre 1999

MICHEL PELLERIN GREFFIER ADJOINT

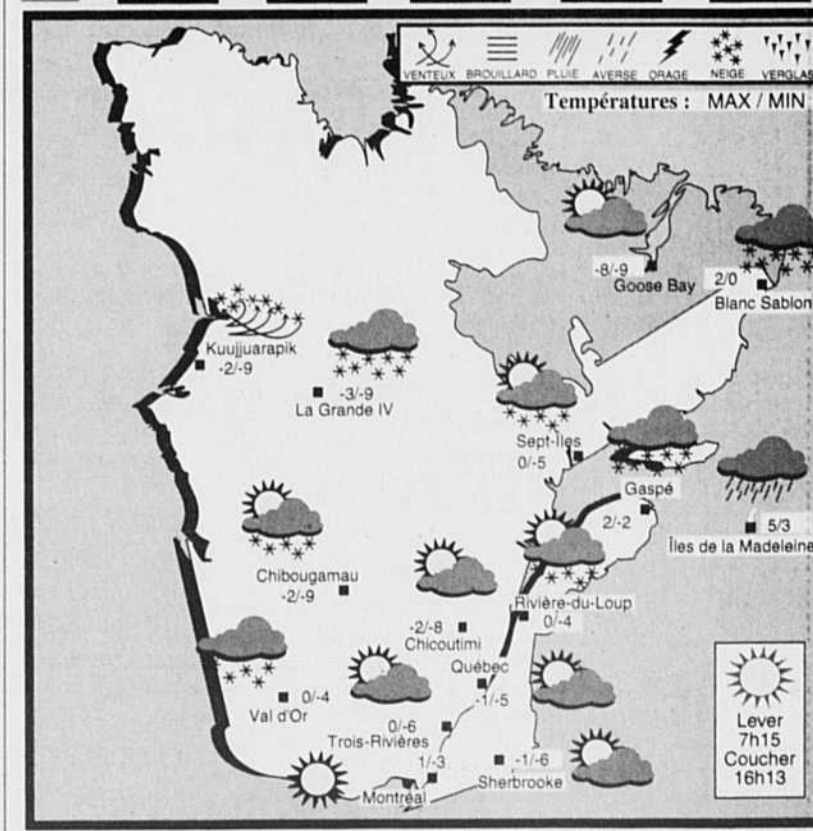
AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales) Prenez avis que la compagnie 9082-7957 QUÉBEC INC., ayant son siège social au 1000, rue de la Gauchetière

ouest, Montréal demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales l'avis requis par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

9082-7957 Québec inc. Par: Denis Sirois Président et secrétaire

### LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
MONTRÉAL	max 1	min -3	max 2	-2/4	-2/4



	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
QUÉBEC	max -1	min -5	max 0	-5/0	-4/1

	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
OTTAWA	max 2	min -3	max 2	1/4	0/4

Météo-Conseil 1 900 565-4455  
Frais applicables  
La météo à la source  
Environnement Canada